



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL
2024 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES POMPES FILTRANTES ET
DES CHAUDIERES PAR DES CHAUDIERES A HAUT RENDEMENT
ENERGETIQUE AU CENTRE NAUTIQUE ROGER LEBAS**

Livry-Gargan, le **04 MARS 2024** N° 2024-017

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu le projet de travaux de remplacement des pompes filtrantes et des chaudières par des chaudières à haut rendement énergétique au centre nautique Roger Lebas, situé 49, avenue du Général Nordling à Livry-Gargan ;

Considérant que la commune a pour projet le remplacement des pompes filtrantes et des chaudières par des chaudières à haut rendement énergétique au centre nautique Roger Lebas.

Considérant que l'exécution des travaux se déroulera sur 4 semaines, du 1^{er} juillet 2024 au 2 août 2024, de la manière suivante :

Semaines 27 à 29 : Travaux préliminaires : Isolement, vidange et dépose des installations de chauffage, dépose des pompes filtrantes et nettoyage des lieux.

Semaines 30 à 34 : Acheminement du nouveau matériel, fourniture et pose de 2 chaudières et de pompes filtrantes.

Semaine 35 : Réception des travaux.

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'appel à projets de la Préfecture de Seine Saint-Denis pour octroyer des subventions dans le cadre de la D.S.I.L. ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Etat afin qu'il apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Etat via la Préfecture de Seine Saint-Denis dans le cadre de la D.S.I.L. afin qu'il apporte son soutien financier à l'opération de remplacement des pompes filtrantes et des chaudières par des chaudières à haut rendement énergétique au centre nautique Roger Lebas, situé 49, avenue du Général Nordling à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis).

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT 2024	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Remplacement des pompes filtrantes	75 366,92 €	DSIL (sur travaux uniquement)	163 043,46 € €	80%
Remplacement des chaudières par des chaudières à haut rendement énergétique	128 437, 40 €	Commune de Livry- Gargan	40 760,86 €	20%
		<i>dont Fonds Propres</i>		
TOTAL	203 804,32 €		203 804,32 €	100 %

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire